



COMMUNE DE LEYMENT
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU 16/12/2022
N°2023-04

Nombre de conseillers
Présents : 11
Absents : 4
Excusés avec pouvoir : 3
Votants : 14

Date de convocation :
06/01/2023

Objet :
Taxe de raccordement
au réseau communal
d'assainissement.

L'an deux mil vingt-trois, le treize janvier, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Marie-Thérèse Villecourt, Monique Nowaczyk, Brigitte Seve, Cindy Rochereau et Messieurs Cédric Butzer, Alain Peillon, Denis Renault, Eric Elie.

Membres excusés : Emmanuel Petat (a donné procuration à Sandrine Bricourt) ; Ophélie Janaudy (a donné procuration à Marie-Thérèse Villecourt) Morgan Michalet (a donné procuration à Cédric Butzer).
Absent : Romain Grillot.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 13 mars 2006 instituant la participation pour le raccordement au réseau communal d'assainissement pour la somme de 1000€.

Il explique que cette taxe est passée à 1500€ le 20 août 2007 puis à 1750€ le 15 avril 2016.

Considérant le nombre de nouvelles constructions et l'augmentation du coût des travaux, il propose de porter cette somme à 2000€.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE de porter à 2000€ le tarif du droit de raccordement au réseau communal d'assainissement à partir du 13 janvier 2023.

Pour copie conforme,

Le Maire
Lionel KLINGLER

